

grant reçu au Canada allaient être la cause d'ennuis et nous n'avons effectivement connu que des ennuis au point qu'on dit dans de nombreuses régions qu'il y a des abus. Rien dans le discours du secrétaire parlementaire ou les déclarations du ministère, à l'exception d'aveux tacites, n'indique qu'il y a abus, qu'il y a des centaines, peut-être des milliers, de gens qui arrivent au pays soit-disant à titre de visiteurs, demandent le statut d'immigrant reçu et disparaissent ensuite quand on le leur refuse pour réapparaître ailleurs, la plupart du temps aux États-Unis. Notre pays est devenu une autre voie d'entrée illégale aux États-Unis.

Ce qui me choque c'est qu'on nous avait dit dans le discours du trône d'octobre 1970 qu'on nous présenterait un Livre blanc sur l'immigration, une étude de la tendance dans le domaine de l'immigration. Le nombre d'immigrants est passé de 200,000 à environ 125,000 par année. Demandez à toute famille d'immigrants ce qu'elle pense du gouvernement. Permettez-moi de dire que la majorité de ces gens ne sont pas des boulets sur le marché du travail. Il y a parmi eux des échecs, mais la majorité sont travailleurs. Ils n'ont pas à se conformer à des normes artificiellement haussées et fixées par le ministère sous forme d'un calcul de points.

Jamais de ma vie je n'ai vu quelque chose d'aussi artificiel que cette norme rigide et arbitraire qui a été fixée pour l'admission des immigrants au Canada. Il faut aller à l'école pendant 11 ans, ou neuf ans, comme au Canada, mais dans le pays d'où vient l'intéressé, six ou sept années d'études peuvent lui apprendre presque autant que les neuf années d'ici. C'est certainement vrai dans les métiers. Je n'ai jamais vu illustrer à un tel degré la conduite de l'autruche dans les normes que nous avons établies, sous l'autorité d'un ministre qui n'avait pas le moindre souci de l'immigration. De fait, son passé est tel qu'il voudrait supprimer autant d'immigration qu'il le pourrait.

M. Bécharde: Qui est-il?

L'hon. M. Lambert: C'est l'actuel ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Voilà l'affaire.

[Français]

Je le lui ai dit, à lui aussi, sans ambages.

M. Albert Bécharde (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Oui, mais lui aussi a su vous répondre, n'est-ce pas?

[Traduction]

L'hon. M. Lambert: Nous savons que les règlements, rédigés par les fonctionnaires, ont été approuvés par le ministre mais que le Parlement n'en a jamais été saisi. On nous dit constamment qu'ils ont été adoptés au Parlement, mais c'est faux, archi-faux. De toute façon, nous ne pouvons oublier que nous devions connaître le point de vue du gouvernement à ce sujet, d'après le discours du trône de 1970. C'est un abcès qui suppure. J'ai demandé bien des fois à l'ancien ministre quand serait publié le Livre blanc sur l'immigration. «Bientôt», a-t-il répondu,

mais il y a 16 mois de cela. Nous avons eu un nouveau discours du trône où il n'en est nullement question.

On nous avait annoncé des modifications à la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration, mais on ne dit pas un mot de cela. On nous avait répondu «bientôt», mais ce qui arrive, c'est que la Commission d'appel de l'immigration est débordée. Ses membres rendent des services inestimables. Ils examinent environ 1,000 cas par année, ce qui est considérable, et pourtant il y a une accumulation de plus de 7,000 cas. Si les appels cessaient à partir d'aujourd'hui, il faudrait de sept à huit ans à la Commission d'appel de l'immigration pour venir à bout de l'accumulation.

Qu'advient-il des gens dans l'intervalle? J'admets que quelques-uns d'entre eux enfreignent la loi. Je ne traiterai pas des cas où il y a peut-être eu supercherie. Mais que penser du sort de tous ces gens au pays qui attendent le résultat de leur appel, qui travaillent, se marient, ont des enfants? Allons-nous les laisser tomber dans l'oubli pour leur dire dans cinq ans «Vous n'avez obtenu que 45 points, vous n'êtes pas reçus». Et les enfants? Que penser du tort causé à ces gens du fait qu'on s'obstine aveuglément à se conformer à des règlements bureaucratiques? C'est là l'aspect qui m'inquiète.

Je ne suis pas d'accord avec le ministère de l'Immigration sur les normes qu'il a fixées, mais ce n'est pas ce que je tiens à signaler aujourd'hui. Il s'agit plutôt de cette constante accumulation. Je songe par exemple à ces gens qui, une fois arrivés au pays, présentent une demande de bonne foi et conforme à la loi. Or le fonctionnaire de l'Immigration ne leur accorde pas suffisamment de points mais ne leur dit pas qu'il n'ont réuni que 35 ou 36 points sur les 50 qui sont exigés. Il doit alors demander une enquête spéciale et c'est seulement au cours de cette enquête que les renseignements sont dévoilés. Il ne peut s'adresser à aucune personne compétente. Il s'agit souvent d'un pauvre immigrant qui connaît mal les deux langues officielles. Il est en terre étrangère, déconcerté par l'administration, par une suite continue de fonctionnaires et par une énorme machine qui terrifie absolument même ceux provenant de pays anglophones.

J'ai vu des Australiennes, mécanographes d'ordinateur compétentes, essayer un refus parce qu'il leur manquait une année ou deux d'études. On leur a dit de demander une enquête spéciale dont la seule idée les terrifiait. Qu'advient-il de celui pour lequel l'enquête spéciale ne modifie pas la décision et qui dispose encore du droit d'appel? Il reçoit un ordre d'expulsion qui lui offre de partir volontairement ou d'être expulsé.

• (1720)

Quelque 7,000 à 8,000 personnes se voient actuellement visées par des ordonnances d'expulsion. Elles ne peuvent pas quitter le pays et se rendre aux États-Unis même pour 24 heures. Elles ne peuvent pas traverser la frontière. J'ai parfois demandé aux ministres et aux fonctionnaires supérieurs quand ils se proposaient de changer cette procédure barbare. Ils étudient la question et présenteront un livre blanc, m'ont-ils répondu. Où est ce livre blanc? Entretemps, des milliers de personnes se voient frappées d'une ordonnance d'expulsion, tout à fait inutile.